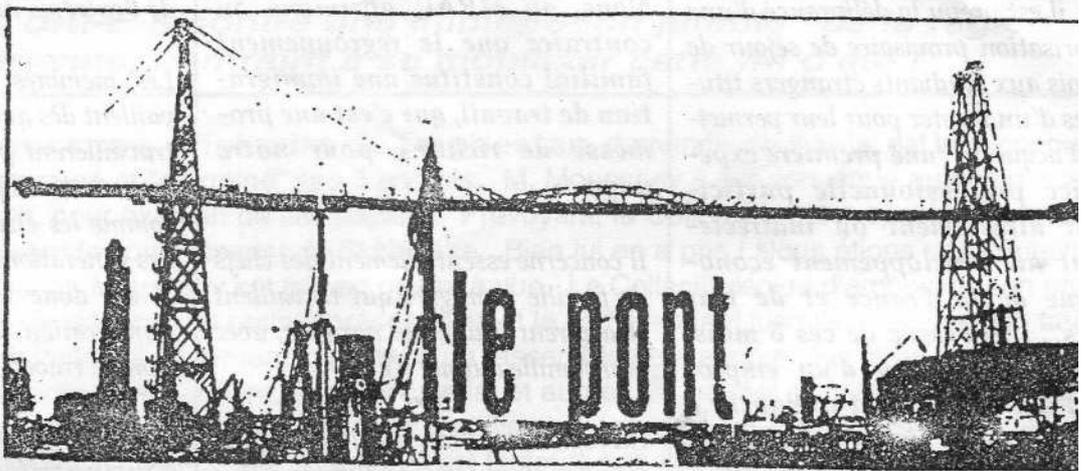




mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples



transcouleur

Monsieur Sarkozy entend des voix : celles de l'extrême-droite

SOMMAIRE

Edito

M. Sarkozy entend des voix : celles de l'extrême-droite.

- 2 - Un site, un même statut ! À travail égal, salaire égal !
- 3 - Les textes des cercles de silence à Saint-Nazaire.
- 4 - Site Web du MRAP.
- 5 - LIBERTÉ et JUSTICE pour le peuple palestinien !
- 6 - Boycoter Israël, c'est légitime et légal !
- 7 - Pour le respect des droits des Roms à Nantes.
- 8 - Nantes ; le MRAP assure des cours de français.
- 9 - Soirée "Guitares en Voyage".
- 10 - 2ème Semaine d'éducation contre le racisme à St.Nazaire.
- 11 - Droit du sang, droit du sol : état des lieux.
- 12 - Le collectif nantais "Un logement pour toutes et tous".

A Domrémy, le Président de la République, candidat à sa succession, s'est fait bon apôtre pour louer Jeanne d'Arc, héroïne du roman national depuis que l'historien républicain Jules Michelet l'a ressuscitée ainsi au milieu du XIXème siècle. Disputée depuis longtemps, instrumentalisée au gré des enjeux politiques entre républicains, monarchistes, cléricaux, anticléricaux, catholiques, laïcs, elle a été annexée depuis les années 80 par le Front National qui en a fait l'icône de son idéologie xénophobe et raciste, révélant parfaitement derrière son slogan "**La France et les Français d'abord**" sa politique nationaliste de discrimination et d'exclusion.

L'important, aujourd'hui, n'est pas de savoir si Jeanne d'Arc a ou non existé, mais bien de s'interroger sur ce que signifie son instrumentalisation par N. Sarkozy, dans la foulée de l'extrême-droite et de la droite extrême.

Au-delà de l'enjeu politicien de savoir qui, de Mme Le Pen ou de M. Sarkozy, "piquera" les voix de l'extrême-droite, il faut souligner la continuité de l'action de ce dernier contre la laïcité qui fonde pour une bonne part les conditions du vivre ensemble ici.

Il faut aussi souligner la cohérence existant entre cette célébration-appropriation de Jeanne d'Arc pour en faire un emblème de la Nation et une politique d'identité nationale excluant tous ceux qui ne seraient pas d'ici.

Quelle est la réalité de cette politique ?

Cette politique, c'est M. Guéant fier d'annoncer qu'avec 32922 expulsions en 2011, les records ont été battus, largement au-delà même des objectifs que le Ministre de l'Intérieur avait fixé à ses services de police. Peu importe d'ailleurs ce que recouvrent ces chiffres, peu importe les drames que vivent les familles expulsées ou séparées, les malades, les

Février 2012

N° 88

demandeurs d'asile qui risquent leur vie dans leur pays d'origine... seuls comptent les chiffres comme autant de signaux xénophobes envoyés aux électeurs déboussolés par l'ampleur de la crise sociale que nous vivons.

C'est aussi la chasse aux Roms dont on détruit les campements sans souci de leurs conditions de vie, qu'on boute hors du territoire national comme autant d'indésirables !

C'est encore le durcissement continu des lois et règlements sur l'immigration dans la droite ligne de la recherche d'une mythique "immigration zéro" avec les absurdités qu'ont révélées récemment les entraves au travail dont ont été victimes les étudiants étrangers.

Ce sont les personnes seules ou en famille, enfermées dans les centres de rétention et expulsées contre toute notion même d'humanité et en violation des droits humains !

La solidarité citoyenne, qui, heureusement, se manifeste souvent, ne suffit pas pour enrayer les effets désastreux de cette politique.

Ne nous y trompons pas : il faut exiger l'abrogation des lois répressives contre l'immigration ; il faut promouvoir des lois qui permettront de mettre en œuvre l'exigence et la réalité de l'égalité des droits pour tous, la régularisation de tous les sans-papiers, le droit de vote et d'éligibilité de tous les résidents étrangers, le droit effectif au regroupement familial, le respect du droit d'asile, le rétablissement d'un véritable droit du sol pour l'acquisition de la nationalité française...

C'est ainsi que nous pourrons réaliser un vivre ensemble ici dans la liberté, l'égalité et la fraternité... avec ou sans Jeanne d'Arc.



Augustin Grosdoy

Un site, un même statut ! À travail égal, salaire égal !

Une plate-forme commune pour les salarié(e)s de la région nazairienne

Un travail commun est entamé depuis plusieurs années au sujet des travailleurs migrants entre l'union locale CGT, le MRAP et l'UCIJ. Un débat avec Raymond Chauveau du collectif confédéral CGT "Migrations/Droits des migrants" s'est tenu à Saint-Nazaire le 8 décembre à l'initiative de l'UCIJ et de l'UL-CGT. Suite aux actions des travailleurs de la sous-traitance et intérimaires à l'appel de la CGT, le MRAP, la LDH, l'union locale CGT, la commission "migrants" de la CGT, ont élaboré une plate-forme locale.

Celle-ci a été signée par l'UL-CGT, le MRAP, la LDH, la FSU, l'UD-CGT, les syndicats CGT de Man-Diesel, de l'Intérim, des Chômeurs rebelles, Finances publiques, Navale, SMH, Total Donges, Interpro, Yara, Endel-Suez, Sides.

Nathalie Bruneau

Le texte de la plate-forme :

***Virés, précarisés, sous-payés,
les salariés en ont assez !***

A l'heure de la mondialisation libérale, sur le bassin de Saint-Nazaire comme dans toute l'Europe, la précarisation, les entorses au droit du travail, l'austérité se développent, les droits sociaux sont attaqués.

Les grands donneurs d'ordre comme STX, TOTAL... organisent la concurrence des travailleurs entre eux pour diminuer les salaires et ainsi assouvir l'appétit des actionnaires. Complice, l'État organise de son côté la déréglementation du droit du travail et n'assure pas son devoir de contrôle.

Quotidiennement, les salariés étrangers sont utilisés dans des conditions proches de l'esclavage, payés au "lance-pierre" avec des amplitudes horaires illégales allant parfois jusqu'à 250 heures par mois sans majoration des heures supplémentaires, rapatriés au pays dès qu'ils revendiquent le respect de l'égalité des droits sociaux.

Aux travailleurs d'ici qui revendiquent sur leur salaire et leurs conditions de travail, la réponse est **"tais-toi sinon le contrat ne sera pas renouvelé"**.

Parce que nous ne pouvons accepter de telles atteintes aux droits sociaux et aux droits de l'homme, nous entendons agir pour que chaque salarié(e) qu'il (elle) soit d'ici, résidant étranger ou migrant, avec ou sans-papiers, bénéficie de l'égalité de traitement, avec un contrat de travail au moins conforme aux normes du code du travail et des conventions collectives d'ici.

Plus les droits des travailleurs étrangers sont tirés vers le bas, plus les droits des travailleurs d'ici sont remis en cause.

Ne nous trompons pas de cible : Ce ne sont pas les travailleurs étrangers qu'il faut "montrer du doigt", mais le système d'exploitation et de régression des droits qu'il faut combattre !

***Un site, un même statut !
A Travail égal, salaire égal !***

Les textes des cercles de silence à Saint-Nazaire

Le collectif **Uni-e-s Contre une Immigration Jetable** de la région nazairienne a édité toutes les interpellations qu'il a diffusées depuis le lancement des cercles de silence à Saint-Nazaire. La brochure est disponible sous forme imprimée auprès des organisations de l'U.C.I.J., auprès des participants aux cercles de silence ou au format pdf sur le site Web du MRAP de la région nazairienne :

http://mrap-saintnazaire.org/IMG/pdf/brochure_r-2.pdf



u. c. i. j.

"Uni-e-s contre une
immigration jetable"



cercle de silence

**LES CERCLES
DE SILENCE
À SAINT-NAZAIRE**

Textes des interpellations
de octobre 2009 à décembre 2011

janvier 2012

site Web du MRAP

Depuis plusieurs mois le site Web du MRAP de la région nazairienne est accessible : <http://mrap-saintnazaire.org/>. Il donne des informations sur la vie du MRAP, sur les actions dans lesquelles il est engagé (immigration, semaine d'éducation contre le racisme...), des informations sur les initiatives de ses partenaires, des informations locales...



LIBERTE et JUSTICE pour le peuple palestinien !

En novembre 2011, de Jénine à Hébron, de Jérusalem à la vallée du Jourdain, notre groupe de 6 Bretons a, pendant 15 jours, arpenté la Cisjordanie ; militants de l'AFPS nous étions avertis de la situation, mais la réalité a dépassé ce que nous pouvions imaginer.

OCCUPATION ET APARTHEID

Partout nous avons constaté l'omniprésence des forces d'occupation israéliennes : postes militaires de surveillance, check-points fixes et mobiles (dont certains tenus par des milices privées). Partout, les territoires palestiniens sont fragmentés (1), morcelés par des barbelés, et bien sûr l'horrible mur qui enferme et exproprie tout un peuple. Nous avons été témoins des humiliations, des spoliations et du racisme dont sont victimes quotidiennement les Palestiniens : interdictions diverses, permis aléatoires, déplacements semés d'embûches.

Ils subissent un **apartheid** qui ne dit pas son nom. L'État d'Israël ne se contente pas de bafouer la légalité internationale, il multiplie ses actes arbitraires (y compris contre sa propre légalité) ; toutes les familles palestiniennes que nous avons rencontrées ont, ou ont eu, un membre en prison. Quotidiennement l'armée israélienne fait des incursions - y compris dans les territoires sous contrôle de l'Autorité Palestinienne. Arrête des militants, menace ceux qui sont sortis de prison suite à l'échange avec le soldat Shalit.

COLONISATION ET EPURATION ETHNIQUE

Nous avons pu mesurer les conséquences de l'extension exponentielle des colonies - illégales bien sûr - qui mitent toute la Cisjordanie à l'image d'un **cancer généralisé qui étend ses métastases partout jusqu'au cœur des villes** (notamment à Hébron et à Jérusalem), détruisant, maisons, villages palestiniens et s'accaparant les terres et les ressources en eau.

C'est particulièrement terrible pour les Bédouins de la vallée du Jourdain ; ils sont privés de terres (95% du territoire est entre les mains de l'armée et des colons), soumis à l'arbitraire (interdictions de construire en dur, interdiction de faire paître leurs troupeaux sur les zones militaires sous peine d'arrestations et d'amendes, confiscation de tracteurs. Accaparée par les Israéliens, l'eau est un moyen d'oppression (coupures sauvages, quantités limitées, coût exorbitant), les terres des Bédouins autrefois fertiles sont transformées en désert par le manque d'eau (interdiction de creuser des puits, d'installer des citernes)...

Tout est fait pour que les Bédouins abandonnent leurs terres. Ils sont victimes d'une véritable épuration ethnique : pour eux, EXISTER, C'EST RÉSISTER.

Cette réalité peut complètement échapper au touriste moyen s'il se contente des programmes concoctés par les tours-opérateurs (qui sont pour la plupart entre les mains d'Israël, notamment en ce qui concerne les pèlerinages dans les lieux saints), c'est pourquoi nous avons choisi d'aller à la rencontre de ceux qui là bas veulent LA LIBERTE et LA JUSTICE pour le Peuple Palestinien.

Nous avons rencontré des "activistes" internationaux ; ils sauvent l'honneur de nos prétendues démocraties occidentales donneuses de leçons mais qui ferment les yeux sur ces réalités dérangeantes.

Nous avons rencontré aussi des Israéliens juifs, solidaires de la lutte des Palestiniens... Ils mènent une action courageuse, trop minoritaire encore hélas.

Nous avons rencontré des Palestiniens d'horizons divers : militants politiques, associatifs, pacifistes, des réfugiés et des Bédouins, des chrétiens, des athées et des musulmans... Tous souffrent, tous résistent - chacun à leur manière. Ceux que nous avons rencontrés ont fait le choix de la **résistance non armée**, ils sont contre la violence mais ils revendiquent "*le droit pour un peuple opprimé de se défendre par tous les moyens dont il dispose*" (Abouna Manuel curé de Gaza de 1995 à 2009). Leur courage et leur détermination forcent l'admiration ; cette force, ce courage ils les puisent jusqu'au plus profond d'eux-mêmes ; comme le dit Abdelfattah Abusrour (2) : "**Nous n'avons pas le luxe du désespoir... Nous résistons pour exister... pour vivre... pour être fiers devant nos enfants et vos enfants le jour où ils nous posent la question : qu'est-ce que vous avez fait pour que les choses changent ?**".

L'autorité palestinienne est très contestée, et particulièrement la police palestinienne (formée par la CIA) qui "n'est pas là pour nous protéger, mais protéger Israël" nous ont dit certains. Ils aspirent fortement à une réconciliation de la résistance palestinienne, dans toutes ses composantes (et notamment du Fatah et du Hamas). Pour eux , les accords d'Oslo sont un échec, - une deuxième Naqba (catastrophe).

Ils seraient heureux que l'ONU reconnaisse un État Palestinien, mais ils pensent que cela ne changerait pas grand chose dans leur vie quotidienne car ils constatent qu'Israël "veut la guerre" et développe sa politique du fait accompli, ruinant toute perspective d'avenir pour ce futur État Palestinien réduit à la portion congrue et éclaté en plusieurs bantoustans. Dans ce cadre la perspective de deux états risque d'être une illusion débouchant sur la négation des droits historiques du peuple palestinien (notamment la droit au retour des réfugiés).

Sans pouvoir ou sans vouloir en définir la forme ni les contours précis, ils souhaitent "un seul État où la JUSTICE et la LIBERTE seraient effectives."

Chose remarquable : malgré le racisme, l'oppression et les spoliations dont ils sont l'objet, nos amis palestiniens n'ont manifesté aucune haine... ce n'est pas une guerre de religion... musulmans, chrétiens et juifs peuvent vivre ensemble à condition que le colonialisme sioniste disparaisse...

Pour eux, "aucune paix juste n'est envisageable tant que ne sera pas mis fin à l'occupation et à la colonisation, tant que l'idéologie sioniste sera à l'œuvre et que les fondements racistes de l'État d'Israël ne seront pas abandonnés. Ce qui est en cause, ce sont ces fondements et non la couleur politique du gouvernement Israélien."



Enfin, nos amis Palestiniens ont tenu à préciser "qu'ils ne demandent ni la pitié ni la charité". Ce dont ils ont besoin avant tout, ce n'est pas tellement d'une aide "humanitaire" mais d'un **soutien politique international** pour la reconnaissance effective de leurs droits. Ils ont été très sensibles à notre solidarité et ils nous ont dit que

la meilleure manière d'être solidaires de leur lutte était de TÉMOIGNER, de dire ce que nous avons vu et de faire connaître partout le sens de leur combat...

Klo et Michel Le Déan

A Bil'in, avec Rani handicapé à vie suite à un tir israélien ; chaque vendredi, armé de son appareil photo, il couvre les manifestations contre le mur et la colonisation (en 2010, le mur d'annexion a reculé, un tiers des terres confisquées ont été récupérées par les habitants de Bil'in, cependant la lutte continuera jusqu'au retrait complet du mur et la colonisation).

(1) **les territoires palestiniens sont divisés en 3 zones** : **zone A** administration et police palestinienne, **zone B** administration palestinienne et police israélienne, **zone C** sous administration de l'armée israélienne (60 % du territoire, interdiction de construire en dur) - outre ces 3 zones, **les camps de réfugiés** (les palestiniens qui ont été chassés de leurs terres en 1948 et 1967) - sous administration de l'ONU, ces réfugiés vivent dans des conditions précaires (25 000 habitants sur 1km² pour le camp de Balata à Naplouse. Quelle que soit la zone, l'armée israélienne intervient quand elle veut en toute impunité.

(2) directeur du centre culturel du camp de réfugiés de Aida à Bethléem.

Boycotter Israël, c'est légitime et légal !

La justice Française doit défendre les droits de l'homme,
pas les colonies Israéliennes !

Madame la Procureure de Saint-Nazaire a envoyé, en novembre 2011, un "rappel à la loi" à un militant de l'association France Palestine Solidarité de la région pour "**provocation à la discrimination nationale, raciale et religieuse**". S'il recommence, ce militant pourrait être condamné à 45000€ d'amende et un an d'emprisonnement. Son crime : avoir participé à une distribution de tracts appelant au boycott des produits des colonies israéliennes. Ainsi, pour Mme la Procureure, appeler au boycott des produits d'un pays qui bafoue sans vergogne la légalité internationale s'apparente à une forme de discrimination envers ce pays !

Doit-on rappeler à Mme la Procureure quelques règles de droit :

- **Les colonies israéliennes fixées en territoire palestinien sont TOUTES illégales** au regard du droit international. La commercialisation des produits issus de ces colonies s'apparente à une tromperie sur les étiquettes et une violation des règles commerciales européennes.

- **L'appel au boycott des produits d'un état par un citoyen n'est pas interdit par le droit français.** C'est ce qu'a rappelé en juillet dernier le tribunal de la 17ème chambre correctionnelle de Paris en s'appuyant sur des décisions de la Cour de Cassation et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme : "la critique d'un État ou de sa politique ne saurait être regardée, de principe comme portant atteinte aux droits ou à la dignité de ses ressortissants sans affecter gravement la liberté d'expression...". Ce n'est pas par hasard que **tous les procès intentés aux militants appelant au boycott d'Israël se sont conclus jusqu'à présent par des jugements de relaxe** (Paris , Mulhouse). Il est vrai qu'à chaque fois le Parquet a fait appel.

- **L'action de boycott est un outil politique pacifiste utilisé à plusieurs reprises dans l'histoire...** notamment lors de la lutte contre l'**apartheid** en Afrique du sud.

A l'inverse de Madame la Procureure, nous, nous pensons que la justice française doit défendre les Droits de l'Homme, pas les colonies israéliennes !

Michel Le Déan

1 - **A propos d'apartheid**, la commission des Affaires Étrangères de l'Assemblée Nationale a publié fin 2011 un rapport sur "*La géopolitique de l'eau*" dénonçant de manière parfaitement explicite, le régime d'apartheid imposé par Israël au peuple palestinien. Les 11 membres de cette commission parlementaire (6 UMP, 4 PS et 1 PCF) ont écrit dans l'encadré n°3 de leur rapport sur l'eau :

"tout démontre, même si bien peu nombreux sont ceux qui osent employer le mot, que le Moyen-Orient est le théâtre d'un nouvel apartheid. La ségrégation y est raciale mais comme on n'ose pas le dire, on dira pudiquement "religieuse". Pourtant, la revendication d'un état "juif" ne serait-elle que religieuse ?

Pour le respect des droits des Roms à Nantes

Le MRAP nantais participe à nouveau régulièrement depuis l'automne au collectif RomEurope. Ce collectif local est constitué lui-même d'autres collectifs "citoyens", d'associations (dont la LDH, Médecins du Monde, le GASPROM, la CIMADE et bien sûr le MRAP) et de personnes individuelles. Il reprend l'objectif du collectif national des Droits de l'Homme RomEurope "améliorer l'accès aux droits fondamentaux des Roms migrants sur le territoire français et lutter contre les discriminations et violations des Droits de l'Homme dont ils sont victimes". Ces droits concernent l'habitat, l'éducation, la santé, le travail.

La presse locale se fait l'écho régulièrement de la situation des Roms à Nantes. Par exemple à la mi-décembre, elle relate la position de la Préfecture renonçant à expulser des Roms qui occupent un terrain de façon illégale sur la commune de Carquefou. Arrivée sur place, la police a en effet constaté qu'elle n'avait pas assez de véhicules pour déplacer elle-même les caravanes et que les déplacer par la force "reviendrait à priver ces personnes de leur logement, ce qui n'est pas le but".

Le Collectif RomEurope s'est réjoui que les caravanes déglinguées qui leur servent, faute de mieux, d'abris, soient enfin reconnues comme le logement dont on ne peut les priver, et que, par voie de conséquence, ils ne puissent plus être expulsés sans solution alternative.

Le collectif ajoutait que "ces solutions alternatives existent, pour peu que l'on ait le courage de les imaginer. Des municipalités, entraînées par des associations d'habitants engagés, accueillent ainsi des groupes familiaux dans des conditions dignes et avec une économie de moyens, montrant ainsi leur efficacité sur le plan de l'intégration progressive de populations roumaines et du vivre ensemble dans la cité : Sainte-Luce, Indre, Vigneux, Treillières, La Montagne, Couëron, Le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau, Le Cellier, Clisson, La Chapelle-sur-Erdre... D'autres continuent de refuser le dialogue et d'expulser à tout va. Ces expulsions constituent une violence physique, morale et matérielle pour une population déjà extrêmement précarisée."

La Communauté Européenne préconise pourtant cette intégration de proximité.

Un comité restreint a été constitué à l'intérieur du collectif RomEurope de l'agglomération nantaise dont l'action s'étend désormais à tout le département. Le MRAP y est représenté ainsi que la LDH, Médecins du Monde et des membres de collectifs. Les axes de son intervention sont les suivants :

- assurer le fonctionnement du blog, outil de communication externe et de visibilité, et gérer la communication interne (coordination des collectifs, diffusion d'infos, revue de presse, veille documentaire),
- s'organiser par rapport aux "Roms errants" (fonction d'alerte, de suivi et d'accompagnement dans les démarches),
- prendre en compte les difficultés de cohabitation ou de "concurrence économique" avec les Gens du Voyage mais aussi d'autres populations en difficulté sociale (la "guerre des pauvres"),
- préparer une nouvelle journée d'information/formation à la fois pour mieux connaître ces populations (leurs préoccupations et leur organisation sociale ne sont pas forcément calquées sur les nôtres) et avoir le recul nécessaire dans les relations avec elles,
- se situer sur le terrain humanitaire, assurer l'interface avec les institutions et les professionnels mais aussi faire du lobbying politique (2012 est une année d'élections : le collectif national prépare d'ailleurs un "plaidoyer" à partir de situations précises et de dysfonctionnements avérés en matière d'accès aux droits ; le collectif local pourrait le relayer lors d'une conférence de presse).

"La conduite à l'égard des Roms sera le test de la démocratie" (Vaclav Havel)

François Levent

Un petit livre récent pour en savoir plus : "Rom en (bidon)villes", transcription d'une conférence-débat de Martin Olivera organisée par l'Association Emmaüs et Normale Sup en mai 2011. "Pour mieux comprendre cette migration pas vraiment différente des autres, mieux analyser les freins à l'insertion locale des familles et terminer sur la question du rôle des institutions européennes".

Nantes : le MRAP assure des cours de français destinés en priorité aux déboutés du Droit d'asile, mais aussi à des demandeurs d'asile

Ces cours sont assurés par des intervenants bénévoles, tous adhérents du MRAP.

En 2011, la majorité des personnes qui ont profité de ces cours, étaient primo-arrivantes et russo-phones. Elles ne connaissaient que quelques mots de français mais avaient toutes fréquenté l'école dans leur pays, souvent même jusqu'à l'université.

Une relation de confiance s'installe rapidement et souvent des questions pratiques sont abordées en fin de "cours". La réponse est parfois immédiate, mais il peut aussi être suggéré de prendre contact avec une assistante sociale ou avec l'association qui suit la personne pour son dossier.

*J'ai eu ce papier à l'école de ma fille, c'est pourquoi ?
Je ne comprends pas ce que cela veut dire ?...*

Il est aussi proposé des activités moins scolaires mais importantes pour la cohésion du groupe, des moments de convivialité comme préparer et partager un repas avec un plat de chacun des pays représentés, une sortie au marché avec des échanges autour des étalages, une visite de musée. Moments importants pour mieux se connaître, accepter les différences, faire ensemble, parler le français à d'autres occasions qu'en cours.

Le 26 octobre 2011, à l'initiative du MRAP et en partenariat avec la ville de Nantes et la nouvelle agence d'animation touristique "Le Voyage à Nantes", une visite a pu être organisée au Château des Ducs de Bretagne autour de l'exposition "Nantais venus d'ailleurs".

Cette visite a été proposée aux familles accueillies aux permanences du MRAP et aux familles inscrites au cours d'alphabétisation assurés par le MRAP plusieurs fois par semaine.

La visite qui s'est déroulée en deux groupes, a ainsi réuni 23 personnes dont 8 enfants avec leurs parents et 4 accompagnateurs du MRAP.

Les familles, accompagnées de leurs enfants, ont visité cette exposition passionnante avec grand intérêt. Ce fut un moment, où adultes comme enfants, ont découvert, questionné, échangé, partagé à partir de la notion et de la définition de "l'étranger" : celui qu'on ne connaît pas ? Celui qu'on ne comprend pas ? Celui qui est différent ?

Parcours de visite dynamique sur l'histoire de l'exil, de l'immigration, de l'intégration, sur leur histoire en fait.

Pour chacun, ce fut une très riche expérience : découvrir la ville où ils vivent, découvrir une autre culture, se mélanger à d'autres familles venant d'autres horizons, et tout cela, bien évidemment en mettant en pratique leur apprentissage du français.

* Occasion pour chacun d'entendre parler français, de se risquer à le parler en public pour les adultes,

* Occasion d'oser poser des questions dans une langue qui n'est pas sa langue maternelle,

* Occasion de connaître, de découvrir l'histoire de la ville qui accueille, l'histoire d'un monument, d'une façon de vivre et d'une religion différentes,

* Occasion aussi d'une sortie de détente en famille, où pour un après-midi, on tente d'oublier, si possible, ses soucis, ses galères, ses inquiétudes du lendemain.

Un goûter partagé dans la cour du château a réuni les deux groupes avant un tour des remparts sous

un soleil radieux.

Les deux guides ont été unanimement appréciées et chaleureusement remerciées en français par tous les participants.

A la fin du parcours, pour garder trace de cette visite, celles et ceux qui le souhaitaient ont inscrit leurs noms sur le grand mur des signatures.

A l'issue de cette visite au Château de Nantes, les accompagnateurs du MRAP ont proposé pour la fin de l'après-midi, une visite de la Cathédrale de Nantes pour les familles intéressées. Toutes ont répondu positivement à cette invitation, et la visite a été l'occasion de nouveaux échanges, et ce dans un respect mutuel, autour d'une autre religion, d'un autre lieu de culte que les leurs. Rendez-vous est donné en 2012 pour d'autres visites, du Château et des Machines de l'Île notamment, ainsi que des quartiers nantais.

On ne peut que se réjouir de ces moments conviviaux et riches en échanges.

Françoise Angin et Martine Le Lan

Soirée "Guitares en Voyage"

à la Maison de Quartier de Méan-Penhoët

Une soirée bien agréable et conviviale s'est déroulée à la Maison de Quartier de Méan-Penhoët (Saint-Nazaire) ce 26 novembre 2011.

Plus de 75 personnes étaient présentes au repas-concert "Guitares en Voyage". Cette soirée, organisée par la Maison de Quartier était dans la continuité des actions menées en 2011 par le Collectif "éducation contre le racisme", collectif où le MRAP est partie prenante. Comme le thème était "Peuples Voyageurs", après le cirque, le cinéma (avec le magnifique film "Liberté" de Tony Gatlif), une soirée-débat en avril, des expositions... quoi de mieux que de faire partager la musique en faisant intervenir des guitaristes Voyageurs et non Voyageurs, tous d'excellent niveau, qu'ils soient amateurs pour les premiers ou professionnels pour les seconds. Les uns étaient fortement influencés par Django Reinhardt, les autres par le jazz. Le moment le plus fort a eu lieu lorsque Voyageurs et non Voyageurs ont joué ensemble : on a senti une connivence entre eux, grâce à la musique. Et si le partage d'une passion commune pouvait faire tomber bien des préjugés ?



Le public a été conquis. Beaucoup de familles de voyageurs étaient présentes. Il est rare que nous nous partageons ensemble les mêmes émotions. Ces instants privilégiés, on aimerait les retrouver...

Françoise Mahé

Nicolas Salaün à qui nous devons cette photo, propose de magnifiques photos d'enfants du voyage sur le web : [enfants du voyage](http://enfants.du.voyage)
Vous pouvez aussi visiter le site web de Nicolas : <http://telemetrique.blogspot.com>

20ème Semaine d'éducation contre le racisme à Saint-Nazaire.

"**Gens d'ici venus d'ailleurs**", tel est le nouveau thème de notre 20ème Semaine d'éducation contre le racisme. Pour l'organisation, s'est formé un collectif composé du MRAP, d'une Maison de Quartier, d'un collège, du CIJ (Centre Information Jeunesse), de l'OMJ (Office Municipal de la Jeunesse), de Démocratie et Courage.

Il y a beaucoup d'idées reçues sur l'immigration. Alors quoi de mieux pour approcher la réalité que de découvrir l'histoire de ces hommes et ces femmes immigréEs, depuis leur départ jusqu'à leur installation à Saint-Nazaire. Ce seront les plus jeunes (collégienNEs, lycéenNEs et jeunes fréquentant une Maison de Quartier) qui seront chargés de mener l'enquête auprès de leur famille ou de leurs voisins. En fonction des réponses que nous aurons collectées, nous verrons comment les rendre publiques.

Quel est le regard de la société française sur les enfants de parents étrangers et comment ce regard agit-il sur la construction de l'identité de ces jeunes ? Jean-Louis Sagot-Duvaurox, auteur de "On ne naît pas noir, on le devient" nous donnera son point de vue le 5 avril 2012, à 20h30 (AGORA, Saint-Nazaire).

Pour compléter cette analyse, nous projetons de faire jouer "*Nantais toujours venus d'ailleurs ?*", conférence-performance proposée par l'association Tissé Métisse. Courtes lectures, textes slammés, danses, et aussi une réflexion sur les mécanismes de rejet, sur l'absurdité des clichés, la courte vue de la notion d'identité "originelle".

Il y aura aussi cette exposition "*Soldats Inconnus*" de l'association Léo Lagrange, qui se tiendra du 26 au 31 mars au Fanal et en avril dans deux maisons de quartier. Ce sont des portraits d'hommes venus



photo de Nicolas Salaün

de l'autre côté de la Méditerranée pendant la seconde guerre mondiale en France métropolitaine, pour combattre l'invasion par l'Allemagne Nazie. Cette exposition est en cohérence avec la programmation du Fanal : "*Les Borgnes ou le Colonialisme Intérieur Brut*" de Mustapha Benfodil sera joué le 27 mars, et "*Invisibles*" de Nasser Djemaï le 29.

Et puis dans un collège, se dérouleront pendant une demie-journée des ateliers sur le thème de l'immigration pour des élèves de quatre classes de cinquième. Le MRAP en animera deux.

N'oublions pas la dimension internationale de notre "Semaine", puisque pour la deuxième année consécutive, le Groupe Espéranto de Saint-Nazaire organise un concours de dessins ouvert à tous les espérantistes de la planète !!!

Françoise Mahé

Droit du sang, droit du sol : état des lieux.

L'idée selon laquelle la naissance en France donnerait un droit automatique à la nationalité française est largement répandue. Beaucoup s'étonnent, en effet, quand il s'agit d'enfants de personnes sans papiers de constater que, nés en France, ils ne sont pas français et donc pas protégés de l'expulsion.

COMMENT LA NATIONALITÉ FRANÇAISE EST ACQUISE ?

Depuis la Révolution française, en France, la nationalité française est acquise le plus souvent selon le "**droit du sang**" : on est qualifié de "français" si **au moins un** de ses parents est français, que la naissance ait lieu sur le territoire français ou étranger.

Depuis la loi du 7 février 1851, sous la II^{ème} République, il existe une autre possibilité selon le "**droit du sol**" mais il s'agit d'un "**double droit du sol**" : il ne suffit pas d'être né sur le sol français, il faut aussi qu'au moins un des parents de nationalité étrangère soit né lui même sur un territoire français.

Autre possibilité : un jeune étranger devient français **à sa majorité, à 18 ans**, s'il est né en France, s'il y a sa résidence, et s'il y a vécu au moins 5 ans depuis l'âge de 11 ans. Beaucoup de conditions !

Enfin, une personne de nationalité étrangère peut aussi devenir française par **mariage, adoption, déclaration**.

Mais existe-t-il dans le monde un "droit du sol" tel que : il suffit de naître sur le territoire pour acquérir dès la naissance la nationalité du pays ?

*Oui ! Un certain nombre de pays (États-Unis, Allemagne, Irlande, Canada, Argentine, Brésil, Afrique du Sud, Colombie, Jamaïque, Mexique, Uruguay...) pratiquent le véritable droit du sol, le **jus soli** (1).*

La France si fière d'avoir fait naître les "**Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen**" de 1789 puis de 1793 où sont énumérés **les droits des "citoyens"** (2), mais sans aucune mention de nationalité, n'est pas le pays le plus généreux pour attribuer la nationalité !

Actuellement, nous assistons à des tentatives pour restreindre ce "double droit du sol", voire le supprimer et plus généralement restreindre l'attribution de la nationalité française. M. Guéant en a fait un de ses objectifs pour 2012 !

Droit du sol ou droit du sang, la nationalité ne doit pas être une loterie mais un droit comme le stipulent les Droits internationaux de l'Enfant : "chaque enfant a droit à une nationalité".

Ce droit ne doit pas être un obstacle mais au contraire un facilitateur pour exercer ses droits de citoyenneté : vivre dans un pays et contribuer à la mesure de ses moyens à la vie commune.

Marie-Elisabeth Allaire

(1) Aux Etats-Unis, on peut même parler aussi du droit de l'air, ainsi, l'enfant né dans un avion lorsque celui-ci survole l'espace aérien américain est américain à la naissance sans aucune autre formalité, même si l'avion n'a pas atterri sur le sol américain. Il n'a jamais été envisagé de revenir sur ce droit du sol même pour lutter contre l'immigration illégale. Une statistique est éloquent, 73% des enfants de sans-papiers sont américains dès la naissance.

(2) mais pas des citoyennes, les femmes étaient exclues de ces droits.

Le collectif nantais
"Un logement pour toutes et tous"
s'adresse au préfet et aux élus.

(extrait de la lettre envoyée en novembre 2011)

" Le collectif ne cesse d'alerter les pouvoirs publics à propos de la dégradation des conditions d'accès au logement.

La précarité de tranches de plus en plus larges de la population accroît sans cesse la demande ; la crise et le chômage aggravent le problème.

Les choix politiques ne permettent pas de répondre aux besoins.

D'une part, le parc de logements sociaux est insuffisant, trop souvent inaccessible aux plus démunis ; d'autre part, le 115 n'a plus les moyens financiers de faire face à l'hébergement d'urgence et à l'accompagnement indispensable de populations fragilisées.

Le collectif demande que le droit au logement décent, inscrit dans la Constitution, soit effectif, inconditionnel et, ce, en toutes saisons.

Des solutions existent : ouverture toute l'année des foyers d'hébergement d'urgence, application de la loi de réquisition des logements vides... .

Seules, des décisions politiques peuvent faire que des hommes, des femmes, des enfants souvent très jeunes, aient un toit. "

"Un logement pour toutes et tous"

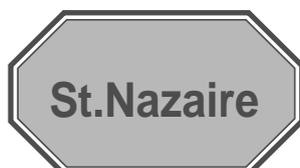
Pour connaître et adhérer au M.R.A.P.

Site national : <http://www.mrap.asso.fr>



Permanence tous les mercredis de 14h.30 à 16h.

Maison des Associations - 11, rue du Prinquiau - **44 100 - Nantes** -
Tél./Fax/Répondeur 02 40 58 08 09 ; courriel mrapnantes@hotmail.com



Point de rencontre tous les 2èmes lundis du mois à 20h.30

Maison des Associations (Agora) - 2bis rue A. de Mun - **44 600 - Saint-Nazaire**
Tél./Fax./Répondeur : 02 40 53 32 35 ; courriel mrap-saint-nazaire@orange.fr
Web : <http://mrap-saintnazaire.org>